

ADMINISTRATION COMMUNALE  
LORENTZWEILER



## Avis au public

### URBANISME

**Concerne: PAP QE - modification de plusieurs articles de la partie écrite PAP QE**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le conseil communal de la commune de Lorentzweiler a adopté dans sa séance du **06 mai 2025** le projet de modification de plusieurs articles de la partie écrite PAP QE.

Le dossier du projet de modification de la partie écrite PAP QE restera déposé ensemble avec la délibération du conseil communal pendant 30 (trente) jours, à savoir **du 26 mai au 26 juin 2025 inclus**, au service technique communal (sur rendez-vous : tel. 337268-726 [jerry.simon@lorentzweiler.lu](mailto:jerry.simon@lorentzweiler.lu)) dans la mairie à Lorentzweiler où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, à peine de forclusion.

Un résumé du projet en question est publié sous forme électronique sur le site: [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu).

Une réunion d'information pour les intéressés aura lieu dans la salle de séances de la mairie, 87, route de Luxembourg, L-7373 LORENTZWEILER **mardi, le 10 juin 2025 à 10.30 hrs.**

Le collège des bourgmestre et échevins  
**Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre**  
**Paul BACH, échevin**  
**Frazer ALEXANDER, échevin**